

Clé de voûte de la réforme : le secteur de la justice fortement représenté à la Haute instance de réforme de la justice



Casablanca, 8 mai 2012 - (MAP)- Clé de voûte de la réforme de la justice et pièce maîtresse de la future charte nationale dédiée à cette réforme, que SM le Roi Mohammed VI a préconisée dans son discours à l'occasion de l'installation, mardi au Palais royal à Casablanca, de la Haute Instance du dialogue national sur la réforme de la Justice, le secteur en question est fortement représenté au sein de cette instance avec pas moins de 18 membres qui représentent soit le ministère de la Justice, soit d'autres instances qui en relèvent.

Cette présence remarquable procède en effet de la volonté de SM le Roi, exprimée dans ce même discours, de veiller à ce que la composition plurielle de la Haute Instance englobe toutes les institutions démocratiques et les secteurs gouvernementaux et judiciaires, et que cette instance consultative soit un cadre pluriel et représentatif permettant l'ouverture de la Justice sur son environnement interne et externe.

On y retrouve ainsi le ministre de la Justice et des Libertés, Mustapha Ramid et ses prédécesseurs, Mohamed Taieb Naciri et Mohamed Idrissi Alami Machichi, ainsi que le secrétaire général et l'inspecteur général du ministère de la Justice et des Libertés, Abdelmajid Ghmija et Abdellah Hammoud.

Siégeront également au sein de cette instance, les directeurs des Affaires civiles et des Affaires pénales au ministère de la Justice et des Libertés, Ibrahim Al Aysar et Mohamed Abdennabaoui, ainsi que la directrice des études, de la coopération et de la modernisation au même département, Mme Najia Rahali et le chef du cabinet du ministre, Mohamed Benalilou.

Des magistrats connus pour leur compétence, leur expertise et leur intégrité feront également partie de cette instance comme le premier président de la Cour de cassation, Mustapha Fares et le procureur du Roi près cette cour, Mustapha Meddah, le président du Conseil constitutionnel, Mohamed Acherghi, ainsi que les présidentes de chambres à la Cour de cassation, Zaynab Talbi et Laila Lamrini.

La composition de cette instance se veut également plurielle si on en juge par la présence en son sein d'institutions agissant dans le secteur de la justice telles que l'Institut supérieur de la magistrature, représenté par son directeur, Mohamed Said Bennani et l'Amicale Hassania des magistrats, en la personne de son président Abdelhak Ayyassi.

Les avocats, eux aussi acteurs influents dans la réforme de la justice, seront également représentés au sein de cette instance par le biais du président de l'association des barreaux du Maroc, Hassan Wahbi et l'ancien bâtonnier de Casablanca, Mohamed Echahbi.

L'approche genre, encouragée par SM le Roi, dûment respectée dans la composition de la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la Justice

Rabat, 08 mai 2012 (MAP) - L'approche genre, prônée et encouragée par SM le Roi Mohammed VI, a dûment été respectée dans le choix des membres composant la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la Justice, installée mardi par le Souverain.

Formant près du quart de cette équipe, qui aura la charge de superviser ce dialogue national et de soumettre à la Haute Appréciation royale, des propositions sur la réforme de la Justice, les représentantes de la gent féminine, se trouvent ainsi associées à cet acte fondateur et structurant, reflétant parfaitement la volonté du Souverain de voir les femmes marocaines pleinement impliquées dans le processus de développement.

La présence des femmes au sein d'une Instance devant, à terme "mettre au point une charte nationale, avec des objectifs clairs, des priorités, des programmes et des moyens de financement précis et des mécanismes de mise en œuvre et d'évaluation rigoureux", constitue une nouvelle consécration de la lettre et de l'esprit de la constitution en termes de parité et d'équité.

La présence de ces femmes, qui se sont illustrées dans des domaines d'activité touchant l'enseignement, la justice, les droits de l'Homme ou encore l'audiovisuel, reflète parfaitement la démarche participative et inclusive adoptée dans le traitement des questions majeures et des grandes réformes.

"Vu l'efficacité de l'approche participative et inclusive que nous avons adoptée pour aborder les questions majeures et les grandes réformes, il est vite apparu nécessaire de veiller à ce que la composition plurielle de la haute

Instance englobe toutes les institutions démocratiques et les secteurs gouvernementaux et judiciaires, et reflète une représentation conséquente de la société civile et des différentes organisations qualifiées, concernées par la réforme du système judiciaire", a dans ce sens, indiqué, SM le Roi lors de l'installation de cette instance.

La Haute instance du dialogue national sur la réforme de la Justice, en tant que cadre pluriel et représentatif permettant l'ouverture de la justice sur son environnement interne et externe, aura pour mission de superviser un dialogue national et de soumettre des projets sur la réforme de la Justice.

M. Naji se réjouit de voir le secteur des médias représenter dans le dialogue sur la réforme de la justice.

Casablanca, 08 mai 2012 (MAP) - Le coordonnateur général du dialogue national sur "Médias et société", Jamal Eddine Naji, s'est déclaré "extrêmement heureux" de voir le secteur des médias représenté au sein de la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la justice.

"Je suis extrêmement heureux qu'on ait pensé à ce domaine des médias dans la grande réforme de la justice", a déclaré M. Naji à la MAP, en marge de la cérémonie d'installation par le Souverain des membres de cette instance.

Il a relevé que les "conflits" et les "frictions" entre les médias et la justice sont "normaux" et ne sont pas prêts de cesser.

"C'est la nature des choses dans une démocratie qui respecte les libertés et qui est, en même temps, obligée par l'importance de la règle de droit d'encadrer cette liberté d'expression", a-t-il précisé.

M. Naji a assuré qu'il allait, en tant que coordonnateur général du dialogue national sur les médias et la société, donner aux membres de la Haute instance du dialogue sur la réforme de la Justice, "l'éclairage sur cette relation conflictuelle entre les médias et la justice pour que ce rapport soit toujours positif à la fois pour la justice et pour la liberté d'expression".

"C'est le cas d'une démocratie qui respecte les droits humains, avec en tête la liberté d'expression", a-t-il conclu. (MAP).

Réforme de la justice: la société civile aura son mot à dire

Rabat, 08 mai 2012 (MAP) - Associée à tous les grands chantiers de changement et de modernisation au Maroc, au cours des dernières années, la société civile aura son mot à dire sur la réforme de la Justice, qui vient de franchir un palier fondamental avec l'installation de la Haute instance du dialogue national sur la réforme de ce secteur.

En tant que défenseurs farouches de l'indépendance de la Justice, les associations, qui ne se sont jamais lassées d'exprimer cette demande, auront finalement une plate-forme institutionnelle pour exposer leur vision et préciser les actions qu'elles jugent salutaires et prioritaires pour mener à bon port la métamorphose d'un secteur au carrefour de toutes les politiques et stratégies de développement global du pays. Car la mise en place d'un pouvoir judiciaire en phase avec l'évolution sociale ne peut qu'être bénéfique pour la préservation du sentiment de dignité des citoyens et le renforcement de la confiance des investisseurs.

""Vu l'efficacité de l'approche participative et inclusive que nous avons adoptée pour aborder les questions majeures et les grandes réformes, il est vite apparu nécessaire de veiller à ce que la composition plurielle de la haute Instance englobe toutes les institutions démocratiques et les secteurs gouvernementaux et judiciaires, et reflète une représentation conséquente de la société civile et des différentes organisations qualifiées, concernées par la réforme du système judiciaire"" , souligne SM le Roi Mohammed VI, dans le discours prononcé lors de la cérémonie d'installation de cette haute instance, mardi au Palais royal de Casablanca.

De ce fait, les acteurs sociaux, qui ont longtemps côtoyé le quotidien des tribunaux, devront enrichir le débat national grâce à l'expérience accumulée au fil des ans et les analyses et conclusions tirées tout droit du vécu des justiciables, ce qui pourrait apporter des éclairages plus réalistes aux représentants de l'Etat et des institutions élues, dont les préoccupations sont plutôt guidées par des considérations d'ordre systémique et technique.

L'Instance du dialogue national comptera dans ses rangs des personnalités connues pour leur combat en faveur de l'indépendance de la Justice et ayant accompagné, de manière directe ou indirecte, toutes les phases du projet de réforme de ce secteur névralgique.

A titre d'exemple, le bâtonnier Abderrahim Jamaï, de l'Observatoire marocain des prisons, Abdellatif El Hatimi, président de l'Association marocaine de défense de l'indépendance de la justice, et Abdelaziz Nouidi, de l'association Adala, ont été de toutes les luttes pour que cette réforme conquière de nouveaux terrains et s'impose comme une demande officielle et sociétale.

En tant que premiers concernés par cette question, les juges et les avocats seront représentés par Abdelhak Ayyassi, président de l'Amicale hassania des magistrats, et Me Hassan Wahbi, président de l'Association des barreaux du Maroc, au même titre que Mohamed Echahbi, ancien bâtonnier du barreau de Casablanca.

Le chercheur Jamal Eddine Naji, coordinateur général du dialogue national sur Médias et société, sera le porte-voix de la classe des intellectuels et des professionnels de la presse.

La réforme du système judiciaire, un bouclier contre toutes les formes de corruption (M. Abouddrar)

Casablanca, 08 mai 2012 (MAP) - Les efforts déployés pour la réforme du système judiciaire constitueront un bouclier contre toutes les formes de corruption, a affirmé le président de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption, M. Abdeslam Abouddrar.

L'indépendance et la transparence du système judiciaire ainsi que le professionnalisme et l'honnêteté des hommes qui travaillent dans ce secteur permettront de faire face aux différentes formes de dépravation et de corruption, a souligné M. Abouddrar dans une déclaration à la MAP, à l'issue de la cérémonie d'installation de la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la justice, présidée mardi par SM le Roi Mohammed VI au Palais royal à Casablanca.

Riche de par son caractère pluriel, la nouvelle instance comprend des juristes, des représentants de diverses institutions et de hauts cadres, a-t-il ajouté, notant que cette instance adoptera une approche participative et inclusive pour l'élaboration des projets de recommandations sur la réforme de la justice.

Les membres de l'instance devront faire preuve de créativité, d'esprit d'écoute et d'ouverture pour donner corps au projet de réforme de la justice qui revêt une importance cruciale dans la mesure où il permettra de consolider les bases d'une société démocratique et moderne.

Cette instance consultative, en tant que cadre pluriel et représentatif, aura pour mission de superviser le dialogue national et de soumettre à la Haute appréciation de SM le Roi des projets de recommandations sur la réforme du système judiciaire.

Texte intégral du discours de SM le Roi lors de la cérémonie d'installation de la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la Justice

Casablanca, 08 mai 2012 (MAP) - Voici le texte intégral du discours prononcé par SM le Roi Mohammed VI lors de la cérémonie d'installation, mardi au Palais royal de Casablanca, de la haute instance du dialogue national sur la réforme de la Justice.

""Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames, Messieurs.

Nous sommes heureux de procéder à l'installation de la haute Instance du dialogue national sur la réforme profonde et globale du système judiciaire.

Nous avons tenu à ce que ce dialogue s'instaure sous notre Haut Patronage, réaffirmant ainsi Notre attachement fort et constant à cette réforme substantielle, que Nous avons inscrite en tête des grands chantiers des réformes menées sous Notre impulsion. Nous sommes, en effet, convaincu que la justice est le socle sur lequel repose l'Etat de droit et des institutions. Elle est fondamentale pour faire prévaloir la suprématie de la loi, dont Nous sommes le Garant, ainsi que pour inciter à l'investissement et stimuler le développement dont Nous nous employons à faire une réalité tangible.

Il Nous a déjà été donné, à l'occasion du Discours du Trône de 2008, d'appeler à un dialogue élargi permettant de mettre au point un plan rigoureux de réforme profonde de la justice. Nous en avons fixé les axes principaux dans Notre Discours à la Nation du 20 août 2009.

Nous avons veillé à ce que ce processus réformateur soit, à terme, couronné par les dispositions de la Nouvelle Constitution du Royaume. Celles-ci stipulent, en effet, la garantie par la loi de l'indépendance de la justice et consacrent la justice comme pouvoir indépendant à part entière par rapport aux Pouvoirs législatif et exécutif. Y sont également énoncés les droits des justiciables, et les règles de fonctionnement de la justice, ainsi que le rôle de la justice dans la protection des droits et des libertés des personnes et des collectivités.

Tels sont les référents fondamentaux de ce dialogue national dont Nous voulons qu'il soit l'occasion de réaffirmer l'attachement des Marocains au modèle marocain singulier de démocratie et de développement.
Mesdames, Messieurs,.

Vu l'efficacité de l'approche participative et inclusive que nous avons adoptée pour aborder les questions majeures et les grandes réformes, il est vite apparu nécessaire de veiller à ce que la composition plurielle de la haute Instance englobe toutes les institutions démocratiques et les secteurs gouvernementaux et judiciaires, et reflète une représentation conséquente de la société civile et des différentes organisations qualifiées, concernées par la réforme du système judiciaire.

A ce propos, Nous tenons à rendre hommage aux membres de cette honorable instance, en saluant leur patriotisme, leur compétence, leur expertise, leur intégrité et la diversité de leurs sensibilités et leurs horizons. Nous les engageons tous à s'unir et à fusionner leurs efforts dans le creuset d'une action nationale constructive.

Cette instance consultative, en tant que cadre pluriel et représentatif permettant l'ouverture de la justice sur son environnement interne et externe,

aura pour mission de superviser ce dialogue national et de soumettre à Notre Haute Appréciation des projets de recommandations sur la réforme du système judiciaire.

Compte tenu du sens élevé du devoir national qui vous est reconnu, Nous nous attachons à ce que vous empruntiez la voie de l'effort créatif, de l'écoute et de l'ouverture pour donner son expression concrète et optimale au projet de réforme de la justice.

Nous appelons également tous les acteurs à se mobiliser et s'investir dans ce dialogue national dont Nous suivrons attentivement le déroulement. En effet, notre dessein commun est de mettre au point une charte nationale, avec des objectifs clairs, des priorités, des programmes et des moyens de financement précis et des mécanismes de mise en œuvre et d'évaluation rigoureux.

Vous trouverez en Notre Majesté, en tant que Garant de l'indépendance de la justice, veillant au respect de la Constitution et des droits et libertés des individus et des collectivités, le meilleur soutien qui soit pour vous acquitter d'une responsabilité nationale aussi lourde que noble.

Puisse Dieu vous assister dans votre tâche, guider vos pas et couronner vos travaux de succès.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh"".